

## CUMEX FILES

# « CumEx Files » : les sénateurs proposent un dispositif pour lutter contre la fraude révélée par « Le Monde »

Plusieurs élus du Palais du Luxembourg présenteront jeudi un amendement instaurant un dispositif pour lutter contre ces mécanismes de fraude ou d'optimisation fiscales liés aux dividendes.

Par Manon Rescan et Anne Michel • Publié hier à 22h28, mis à jour à 06h40

Lecture 4 min.



AGATHE DAHYOT / « LE MONDE »

Après les députés, les sénateurs s'emparent aussi du sujet des « CumEx Files ». Plusieurs élus du Palais du Luxembourg, de différentes forces politiques, présenteront, jeudi 22 novembre, un amendement instaurant un dispositif pour lutter contre ces mécanismes de fraude ou d'optimisation fiscales liés aux dividendes. Le Monde, associé au média allemand Correctiv et à dix-sept autres rédactions européennes, en avait révélé l'existence et l'ampleur, le 18 octobre.

La commission des finances du Sénat avait rapidement lancé des travaux sur ces montages centrés sur les marchés financiers, dits d'arbitrage de dividendes, à la suite de

---

finances publiques, l'Autonome des Marchés Financiers (AMF) et l'Autonome de Contrôle prudentiel et de résolution. La fraude révélée par les « CumEx Files » est « massive », assure Albéric de Montgolfier (Les Républicains), rapporteur général du budget.

Selon l'estimation effectuée par les parlementaires, qui entérinent ainsi l'évaluation du *Monde*, cette fraude coûte entre un et trois milliards d'euros par an à la France, soit autant d'argent manquant au budget de l'Etat. Leurs calculs se fondent notamment sur le chiffre que leur a communiqué l'AMF. Le gendarme des marchés a livré son chiffre pour les seuls montages financiers qu'elle peut appréhender : un milliard d'euros. A cela, il convient donc d'ajouter les autres schémas de fraude identifiés par les « CumEx Files ».

**Lire aussi | « CumEx Files » : en France, des milliards d'euros d'impôts sur les dividendes échappent chaque année au fisc**

## Dispositif en deux points

L'amendement des parlementaires que *Le Monde* a pu consulter est très technique. Afin de répondre aux différents montages imaginés par les banques, les fonds d'investissement et leurs conseillers fiscaux pour éluder l'impôt sur les dividendes, ils se sont inspirés des solutions déjà mises en œuvre aux Etats-Unis et en Allemagne. Pour le résumer simplement, le dispositif proposé par les sénateurs tient en deux points.

- Le premier vise à contrer les montages dits « internes », lorsque des propriétaires d'actions non-résidents prêtent leurs titres au moment du versement des dividendes afin d'échapper à la retenue à la source. Ils les mettent à l'abri avec l'aide de résidents français qui, eux, n'y sont pas soumis. Puis les récupèrent une fois l'échéance passée, réalisant ainsi un profit substantiel. Pour faire échec à un tel stratagème fiscal, les sénateurs proposent d'instaurer une retenue à la source au taux forfaitaire de 30 % sur « tous les flux financiers qui correspondent indirectement à la rétrocession d'un dividende à un actionnaire non-résident ». Les banques ainsi taxées pourront obtenir le remboursement de cette retenue fiscale seulement si elles peuvent prouver que l'objet du prêt emprunt de titres n'était pas fiscal. Leur tour s'en trouverait alors déjoué.
- Le deuxième point vise à lutter contre les schémas d'évasion ou de fraude dits « externes », qui voient des propriétaires d'actions les prêter, toujours autour de la date de versement des dividendes, au résident d'un Etat dont la convention fiscale signée avec la France ne prévoit aucune retenue à la source. C'est notamment le cas des conventions passées avec l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Egypte, les Emirats arabes unis, le Qatar, etc., précisent les sénateurs. Pour contrer de tels dispositifs de contournement de l'impôt difficilement visibles par l'administration fiscale, la solution proposée consiste cette fois à obliger l'établissement payeur – la banque – à appliquer par défaut le taux

Lire aussi | [« CumEx Files » : l'histoire secrète du casse du siècle](#)

## « Il y a urgence ! »

L'amendement des sénateurs, qui sera débattu en fin de semaine dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2019, vise l'efficacité fiscale, explique M. de Montgolfier. *« C'est une solution technique, mais qui a l'avantage de pouvoir être inscrite dans le PLF en discussion »*, ajoute Vincent Eblé, président de la commission des finances.

Pour les sénateurs, cet amendement représente aussi une manière de prendre l'ascendant dans le débat politique, alors que, mercredi 21 novembre, la création d'une mission d'information sur les « CumEx Files » a été entérinée à l'Assemblée nationale. *« On a déjà fait ce que l'Assemblée propose de faire à compter d'aujourd'hui »*, se targue M. Eblé. Les parlementaires veulent confronter le gouvernement à cette question dès les prochains jours, alors que Gérard Darmanin, ministre du budget, avait promis, sur Twitter, dès la publication de l'enquête du *Monde*, que la France serait *« intraitable »* si les infractions étaient avérées. Si l'amendement est adopté au Sénat, il a peu de chances d'aboutir car il devra encore être adopté par les députés de la majorité La République en marche à l'Assemblée.

*« Le gouvernement va être placé face à ses responsabilités »*, insiste encore Albéric de Montgolfier. *« Si nous attendons les conclusions de la mission d'information de l'Assemblée il faudra attendre un an de plus, lors du projet de loi de finances pour 2020, pour mettre en place des solutions. Mais il y a urgence ! »*, assure M. Eblé. *« Il y a une convergence politique du Parti socialiste aux Républicains pour défendre cette solution, alors que le sentiment c'est que, du côté du gouvernement, on traîne des pieds »*, ajoute M. de Montgolfier.

CumEx Files : comment arnaquer le fisc avec la Bourse



---

**Manon Rescan et Anne Michel**



[Voir les réactions](#)

## Dans la même rubrique

---

**« CumEx Files » : en France, des milliards d'euros d'impôts sur les dividendes échappent chaque année au fisc**

---

**« CumEx Files » : la coopération fiscale européenne, en chantier, a connu des ratés**

---

**« CumEx Files » : les banques françaises empêtrées dans le scandale des dividendes**

---

**« CumEx Files » : « Pour les banques, l'arbitrage de dividendes est une source importante de profits »**

---

**« CumEx Files » : une enquête allemande, un scandale européen**

---

**« CumEx Files » : après les révélations du « Monde », l'Assemblée nationale décide la création d'une mission d'information parlementaire**

---

**« CumEx Files » : la France sera « intraitable », promet Gérard Darmanin**

---

**« CumEx Files » : quand Jérôme Kerviel alertait les sénateurs sur le scandale aux dividendes**

---

**« CumEx Files » : posez vos questions sur le casse fiscal du siècle**

---

**CumEx Files : comment des actionnaires utilisent la Bourse pour arnaquer le fisc**

---

**« CumCum », « CumEx » : le scandale des dividendes expliqué simplement**

---

**Halte au pillage fiscal**

---

**« CumEx Files » : « Le droit fiscal est si compliqué que les administrations peinent à l'interpréter »**

---